

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME**

8, place du champ de foire
16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2018_4_15

L'an deux mille dix huit , le vendredi 23 mars à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 16 Mars 2018

Présents : 19

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur BERCHENY Dorian, Madame AUDUREAU-GROSS Peggy

Votants : 20

**Objet : Dénomination de voies
communales**

Pouvoirs :

Monsieur REVEREAULT Jean a donné pouvoir à Madame HITIER Marie-Christine

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur TROUSSICOT Franck, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **APPROUVE** la nouvelle dénomination des voies communales suivantes :

ANCIEN NOM : RUE DE LA FONT DU ROSSIGNOL

Découpage en 2 voies :

La voie **RUE DE LA FONT DU ROSSIGNOL** est redessinée :

→ Numéros inchangés (du 1 au 13 et du 2 au 22) ; rajout n° 18

La nouvelle voie est libellée : **IMPASSE DES BRANDILLES**

→ 1, 3

ANCIEN NOM : IMPASSE DES CHAUMES

Sur la dernière délibération du 09/06/2017, cette impasse avait été numérotée mais c'est une voie privée ; donc les numéros créés sont intégrés à la **ROUTE DE LA MEULE**

→ 7, 9, 11

NUMEROTATION : RUE DE LA COMBE AU ROI

→ Rajout du n°4

NUMEROTATION : CHEMIN DU LOGIS

→ 1, 2, 3, 4, 5

RUE DU PIGEONNIER redessinée et validation des numéros existants :

→ 2, 4, 8, 10

NUMEROTATION : CHEMIN DE LA CROIX RONDE

→ 3, 5, 7

NUMEROTATION : RUE DU DOMAINE DE CHEZ BOURGNET

→ Rajout 1, 2, 3, 4 (en plus des 5 et 6)

AR PREFECTURE

016-211602362-20180323-D_2018-4-15-06
Reçu le 06/04/2018

NUMEROTATION : CHEMIN DE LA CHAIRE À CALVIN

→ 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15 ; pas de 17

NUMEROTATION : IMPASSE DES FORÊTS

→ 2, 4, 14, 16

NUMEROTATION : CHEMIN DES GENÊTS

→ Rajout n° 4

ANCIEN NOM : RUE DU CIMETIERE

La nouvelle voie est libellée : RUE ABEL BESSE

→ 2

ANCIEN NOM : HAMEAU DE LA CHAUVETERIE

Les nouvelles voies sont libellées : RUE ABEL BESSE, RUE DE LA MINOTERIE, RUE DES SOURCES

NUMEROTATION : RUE DE LA MINOTERIE

→ 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 14

NUMEROTATION : RUE DES SOURCES

→ 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 14

NUMEROTATION : RUE DU VILLAGE DE L'ÉCOLE : redessinée

→ 1, 3, 5, 7, 9, 11, 13

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 23/03/2018, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le - 6 AVR. 2018

Le Maire,

Michel CARTERET

